



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tunisie

Question écrite n° 73361

Texte de la question

M. Christian Blanc appelle à nouveau l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème du contentieux immobilier franco-tunisien. Suite à la réponse ministérielle parue au Journal officiel du 10 février 2004 mentionnant l'adoption, lors de la visite d'État de décembre 2003, par les ministres français et tunisiens des affaires étrangères d'un procès-verbal et la signature d'un protocole d'accord, il lui demande ce qu'il en est de la mise en place des dispositions relatives à cet accord.

Texte de la réponse

Des progrès substantiels ont été effectués pour le règlement du contentieux immobilier franco-tunisien. En effet, le 4 décembre 2003, dans le cadre de la visite d'État du Président de la République en Tunisie, les ministres français et tunisien des affaires étrangères ont entériné un accord auquel étaient parvenus M. Pierre Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel et ancien ministre, et M. Fethi Abdennadher, président du Conseil constitutionnel tunisien, les deux envoyés spéciaux désignés par le Président de la République française et le Président de la République tunisienne. Cet accord répond au mieux aux intérêts patrimoniaux de nos compatriotes. Il se situe dans la continuité des accords franco-tunisiens du 20 octobre 1997, toujours en vigueur. Il confirme l'engagement tunisien relatif à la suppression de l'autorisation de vente pour les ressortissants français propriétaires en Tunisie et la restitution ou, à défaut, l'indemnisation des biens urbains expropriés à tort dans le cadre de la loi de 1964 sur les nationalisations agricoles. Il prévoit également la réunion régulière d'un comité d'experts pour régler les questions en suspens. Ainsi ont été obtenues la suppression de l'autorisation de vente, autrefois exigée par les autorités tunisiennes et des rétrocessions effectuées au profit d'ayants droit français, d'autres avant été indemnisés. À ce jour, quatre dossiers, relatifs à des nationalisations agricoles, restent en instance de règlement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Blanc](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73361

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8435

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10160